



Rapport de la commission des travaux concernant le Préavis No 45/25 Demande d'un crédit de CHF 700'500.- (TTC) pour la réfection et la déviation du collecteur EU communal entre le chemin du Bois-neuf et le chemin des Vignes

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La Commission des travaux s'est réunie afin d'examiner le préavis No 45/25 présenté par la Municipalité en la personne de M. Bernard Henrioux, relatif à la réfection et la déviation du collecteur E.U. communal.

2. Constat technique

Dans le cadre du programme d'entretien et de surveillance du réseau d'assainissement communal, des investigations ont été réalisées et ont pu mettre en évidence plusieurs dégradations sur le collecteur d'eaux usées ainsi qu'un manque de pente suffisante situés entre le chemin du bois neuf et le chemin des vignes desservant l'intégralité du quartier de Bel-Air pour une longueur totale de 300 mètres.

La canalisation existante passe actuellement sous un bâtiment (parcelle numéro 241) et dans des propriétés privées situés en aval. Afin de faciliter l'accès ainsi que l'entretien régulier de la canalisation et de limiter les futurs problèmes de déprédation dus à cette conduite, il est souhaitable de dévier cette dernière sur le domaine public.

Des travaux conséquents sur la parcelle no 241 ont également été pris en compte dans le but de coordonner les futurs travaux de déviation

3. Travaux envisagés

Le projet proposé par la Municipalité prévoit notamment :

- La Déviation du collecteur EU sur zone public et zone agricole
- La Réfection complète du revêtement bitumeux et des escaliers du chemin du bochet
- Le Démantèlement de l'ancien collecteur EU
- La Pose d'attentes pour les futures constructions

La commission des travaux soulève néanmoins le manque de négociation vis-à-vis de l'autorisation des travaux sur la parcelle no 241, qui aurait peut-être permis la prise en charge partiel des travaux de réfections de cette nouvelle canalisation libérant les servitudes actuellement en vigueur et la possibilité d'aménagement sans contrainte sur cette parcelle.

- Les travaux ont été soumissionnés via un appel d'offres par trois entreprises et L'entreprise Perrin SA a été retenue pour la meilleure offre.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède et de l'importance de ce collecteur desservant l'ensemble du quartier de Bel-air, la commission recommande à l'unanimité l'acceptation du Préavis no 45/25 pour un montant de CHF 700'500.- TTC tel que présenté par la Municipalité.

Jacques Pelichet :

Yves Creteigny :

Ulricke Richardson :

Jean-Christophe Pradervand :

Gilles Pilloud (Rapporteur) :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Pilloud', written over a horizontal line.